

Tenue à huis-clos de l'Assemblée Générale d'Altamir du 27 avril 2021

Paris, le 2 avril 2021 – Dans le contexte de la crise Covid-19 et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, la Gérance a pris la décision de tenir **l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021 à 10 heures, à huis clos**, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée. En effet, les mesures de confinement actuellement en vigueur en Ile de France ne permettent pas de réunir physiquement les actionnaires. En outre, si ces mesures étaient levées à la date de la réunion, la Société ne dispose pas et n'identifie pas de salle permettant de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, compte-tenu du nombre de personnes habituellement présentes à l'assemblée.

L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote ont été publiés le 22 mars 2021 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). L'avis de convocation sera publié le 12 avril 2021 au BALO et dans un journal d'annonces légales.

Ces avis sont consultables sur le site Internet de la société : www.altamir.fr.

Retransmission et modalités de participation

Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter en direct (par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle) du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification. L'Assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct en format vidéo, disponible sur le site internet www.altamir.fr

Elle sera rediffusée en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Les actionnaires ne pouvant participer physiquement à l'Assemblée, aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Les actionnaires sont invités, préalablement à l'Assemblée Générale, à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers qui devra voter à distance, par voie postale ou par voie électronique via l'adresse mail investors@altamir.fr ou via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Mise à disposition des documents préparatoires – Demande d'envoi de documents

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (www.altamir.fr/fr/assemblees-generales) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition sur le site internet de la société (www.altamir.fr) ou sur demande à l'adresse mail investors@altamir.fr au plus tard le 6 avril 2021.

A compter de la convocation, les actionnaires pourront demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : investors@altamir.fr (ou par courrier à : Altamir, Service des Relations Investisseurs, 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris).

D'une manière générale, les actionnaires sont encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes par voie électronique à l'adresse mail susvisée.

Questions des actionnaires

A compter de la mise à disposition des actionnaires des documents préparatoires, tout actionnaire pourra adresser à la Gérance de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : investors@altamir.fr (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social) et être reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions et leurs réponses seront mises en ligne sur le site de la Société (www.altamir.fr/fr/assemblees-generales) dans le délai prévu par la réglementation.

Afin de maintenir un dialogue continu et ouvert avec ses actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale à huis clos, Altamir leur offrira la possibilité de soumettre directement par écrit leurs questions sur la plateforme de diffusion en direct ouverte sur le site www.altamir.fr. Ces questions seront énoncées de vive voix, avec le nom de l'actionnaire, et répondues en direct au cours de l'Assemblée générale. Elles feront l'objet d'une sélection et seront traitées dans la limite du temps accordé à la séance des questions/réponses. Par ailleurs, en cas de questions relatives à un même thème, il pourra être procédé à un regroupement de ces questions.

Scrutateurs

Enfin, les scrutateurs de l'Assemblée seront désignés conformément à la réglementation applicable : dans ce cadre, ces fonctions seront proposées à des actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de convocation de l'Assemblée. L'identité et la qualité des personnes désignées seront publiées conformément à la réglementation.

D'une façon générale, vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site www.altamir.fr.

Prochains rendez-vous

Assemblée Générale Annuelle	27 avril 2021
ANR au 31/03/2021	11 mai 2021, après bourse
Résultats semestriels et ANR au 30/06/2021	9 septembre 2021, après bourse
ANR au 30/09/2021	4 novembre 2021, après bourse

A propos d'Altamir

Altamir est une société cotée de private equity (Euronext Paris-B, mnémo : LTA) créée en 1995 et dont l'ANR s'élève à plus de 1,1 Mds€. Son objectif est d'offrir aux actionnaires une appréciation du capital sur la durée et des dividendes réguliers, en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs essentiellement non cotés.

La politique d'investissement d'Altamir consiste à investir au travers et avec les fonds gérés ou conseillés par Apax Partners SAS et Apax Partners LLP, deux leaders du private equity qui prennent des positions majoritaires ou de référence dans des opérations de LBO et de capital développement, et visent des objectifs ambitieux de création de valeur.

Altamir donne ainsi accès à un portefeuille diversifié d'entreprises à fort potentiel de croissance dans les secteurs de spécialisation d'Apax (TMT, Consumer, Santé, Services) et sur des segments de marché complémentaires (PME en Europe continentale et grandes entreprises en Europe, Amérique du Nord et dans les principaux pays émergents).

La société bénéficie du statut de SCR (Société de Capital Risque) : elle est exonérée d'impôt sur les sociétés et ses actionnaires peuvent bénéficier d'avantages fiscaux sous certaines conditions de conservation des titres et de réinvestissement des dividendes.

Pour en savoir plus : www.altamir.fr

Contact

Claire Peyssard Moses

Tél. : +33 1 53 65 01 74 / +33 6 34 32 38 97

E-mail : investors@altamir.fr

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com